

# Rencontre avec l'Europe

Lettre d'information d'Europe Direct - Hainaut

juillet/août/sept. 2009



## Nouvelles publications gratuites

**Voyager en Europe 2009** – Avec toute une série d'informations et de conseils utiles ainsi qu'une carte de l'Europe (publication de la Commission européenne).

**Les langues t'emmènent plus loin** – Dépliant reprenant les phrases usuelles dans votre langue maternelle avec leur traduction pour chaque pays de l'Union européenne (publication de l'Union européenne).

**La petite étoile en Europe** – Album à colorier, reprenant aussi les différents drapeaux des pays membres de l'Union européenne (publication du Parlement européen).



**Ces brochures sont disponibles gratuitement sur simple demande à Europe Direct-Hainaut au 0800 90 274**  
Vous pouvez également les commander en ligne:  
[www.europedirecthainaut.be/publications.php](http://www.europedirecthainaut.be/publications.php)

Chers fidèles lectrices, lecteurs,

L'Europe agit au quotidien, et de manière très concrète, sur la vie de près de 500 millions de citoyens des 27 Etats membres.

En matière de TVA, de nouvelles décisions ont été prises. Elles auront des implications directes sur nombre de secteurs d'activité et notamment, celui de l'HORECA.

En matière de téléphonie mobile, les utilisateurs verront leurs coûts diminués grâce au plafonnement des tarifs entre Etats membres. Une large part de cette édition de «Rencontre avec l'Europe» est consacrée à ces deux thèmes majeurs.

Une autre partie de notre revue trimestrielle est réservée aux résultats des élections européennes.

L'équipe d'Europe Direct-Hainaut reste plus que jamais à votre disposition.

Je vous souhaite une bonne lecture.  
Amitiés européennes,



Gérald MOORTGAT  
Député provincial,  
Président de  
HAINAUT DEVELOPPEMENT

Les vitrines  
partenaires  
d'Europe Direct  
en Hainaut

**Charleroi:**  
MAISON DU HAINAUT  
quai de Brabant 20 B-6000 CHARLEROI  
Tél.: +32 71 641 061  
Fax: +32 71 641 049  
marie.wathelet@hainaut.be

**Chimay:**  
HAINAUT DEVELOPPEMENT  
Antenne du Sud Hainaut  
rue Rogier 10 B-6460 CHIMAY  
Tél.: +32 60 214 135 - fax: +32 60 213 440  
sudhainaut@hainaut-developpement.be

**La Louvière:**  
Bibliothèque centrale de la Province De Hainaut  
Service des Périodiques et salle de lecture  
av. Rêve d'Or 30 B-7100 LA LOUVIERE  
Tél.: +32 64 312 506 - fax: +32 64 312 501  
agnes.weyers@hainaut.be

**Tournai:**  
INFOR JEUNES  
rue St-Martin 4-6 B-7500 TOURNAI  
Tél.: +32 69 229 222  
Fax: +32 69 841 414  
tournai@inforjeunes.be

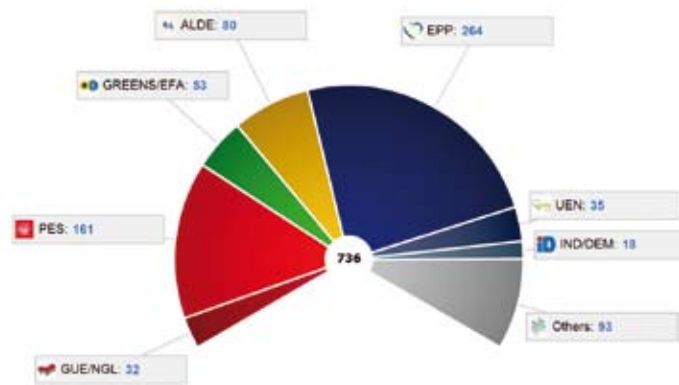
# LES INSTITUTIONS EUROPÉENNES POUR VOUS

## Résultats des élections européennes

Lors des élections européennes organisées du 4 au 7 juin dernier, quelque 388 millions de citoyens européens ont rempli les conditions pour voter lors de ce scrutin. Le taux de participation a atteint un peu moins de 44 %, ce qui est inférieur à celui des élections précédentes. Les électeurs belges ont, quant à eux, atteint un taux de participation de plus de 90 %.

La répartition des différents groupes politiques au sein du Parlement européen qui ressort de ce scrutin est la suivante:

- **EPP-ED:** Groupe du Parti populaire européen (Démocrates-chrétiens) et des Démocrates européens
- **PES:** Groupe socialiste au Parlement européen
- **ALDE:** Groupe Alliance des Démocrates et des Libéraux pour l'Europe
- **UEN:** Groupe Union pour l'Europe des Nations
- **GREENS/ EFA:** Groupe des Verts/Alliance libre européenne
- **GUE/ NGL:** Groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique
- **IND/ DEM:** Groupe Indépendance/Démocratie
- **Others:** Autres



Sans préjudice de la composition du PE lors de la session constitutive du 14 juillet 2009

Source: TNS opinion en collaboration avec le PE

### A SAVOIR:

A partir de juillet 2009, tout groupe politique devra être constitué de députés d'au moins 7 États membres. Le nombre minimum de députés nécessaires pour constituer un groupe politique est fixé à 25.

**Pour la Belgique**, 22 eurodéputés siègeront parmi les 736 membres du nouveau Parlement et ce, pour une période fixe de 5 ans.

EPP-ED	PES	ALDE	UEN	GREENS /EFA	GUE/NGL	IND/DEM	Autres partis	Total
6 3 CD&V, 1 CSP 1 N-VA 1 cdH	5 3 PS 2 sp.a	5 3 Open VLD 2 MR	0	3 2 ECOLO 1 Groen!	0	0	3 2 VL. Belang 1 LDD	22

Le septième Parlement européen élu tiendra sa séance inaugurale du 14 au 16 juillet 2009 à Strasbourg.

### PLUS D'INFOS SUR LES RÉSULTATS EN BELGIQUE:

[www.elections2009-results.eu/fr/belgium\\_fr\\_txt.html](http://www.elections2009-results.eu/fr/belgium_fr_txt.html)

## Corrigendum

Dans la Newsletter précédente, en page 2, nous écrivions, dans le paragraphe consacré au Groupe confédéral de la Gauche unitaire / Nordic Green Left que «il n'y a pas de parti politique en Belgique se rattachant à ce parti européen». Il fallait lire «en Belgique, le Parti communiste (Wallonie-Bruxelles) se rattache au Groupe de la Gauche unitaire européenne mais ne compte aucun représentant en son sein».



## Bonne nouvelle pour les utilisateurs européens de téléphonie mobile...

Cet été, plus de mauvaises surprises en découvrant votre facture de téléphonie mobile.

La révision de la réglementation sur l'itinérance (ou «roaming») permet, dès ce 1<sup>er</sup> juillet 2009, à des millions de consommateurs européens, de payer moins cher l'envoi de SMS depuis un autre pays de l'Union européenne. Le coût s'élève au maximum à 11 centimes d'euros (HTVA), soit moins de la moitié de la moyenne européenne actuelle. La réception d'un SMS dans un autre pays reste, quant à elle, gratuite.

Aperçu des tarifs des SMS – étude de la Commission européenne en anglais, sur le site:

[http://ec.europa.eu/information\\_society/activities/roaming/sms/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/information_society/activities/roaming/sms/index_en.htm)

Plus d'hésitation non plus lorsque vous devrez, pendant vos vacances ou lors d'un déplacement, utiliser votre portable pour surfer sur le web depuis un autre pays de

l'UE. Les abonnés peuvent opter gratuitement pour un montant mensuel à ne pas dépasser (50 € par défaut). De plus les opérateurs doivent prévenir leurs clients lorsqu'ils approchent de cette limite.

Une autre mesure consiste à mettre fin aux frais cachés en obligeant les fournisseurs d'origine de facturer à la seconde et ce, dès la 1<sup>re</sup> seconde.

Concernant le tarif des appels ou Eurotarif, les coûts d'itinérance sont fixés non pas en fonction d'une échelle européenne mais de plafonds, en dessous desquels les opérateurs de téléphonie mobile peuvent faire jouer la concurrence en offrant des prix plus bas. De plus, les opérateurs d'origine doivent facturer à leurs clients les appels en itinérance à un maximum de 0,43 € la minute (HTVA) pour les appels sortants et un maximum de 0,19 € la minute (HTVA) pour les appels entrants.

Dès ce 1<sup>er</sup> juillet 2009, finies les mauvaises surprises!

## Quelques chiffres:

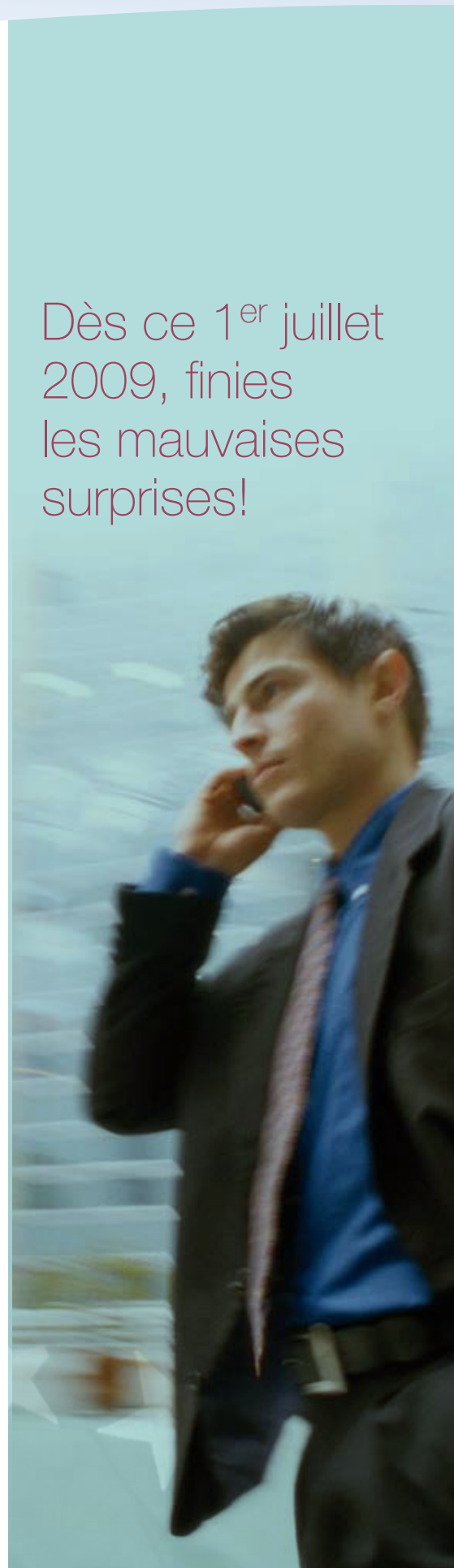
	Appels sortants (par minute)	Appels entrants (par minute)	Prix de gros (par minute)
Proposition de la Commission	0.44 EUR (x) 0.30 EUR (y)	0.15 EUR	0.34 EUR (x) 0.23 EUR (y)
Rapport IMCO	0.50 EUR	0.25 EUR	0.25 EUR
Projet de rapport ITRE			
Présidence du Conseil	0.50 EUR	0.25 EUR	0.30 EUR
Présidence du Conseil (19.4.07)	0.60 EUR	0.30 EUR	0.36 EUR
ITRE rapport final	0.40 EUR	0.15 EUR	0.23 EUR
Compromis Conseil - PE	0.49 EUR (2007) 0.46 EUR (2008) <b>0.43 EUR (2009)</b>	0.24 EUR (2007) 0.22 EUR (2008) <b>0.19 EUR (2009)</b>	0.30 EUR (2007) 0.28 EUR (2008) <b>0.26 EUR (2009)</b>

x - appels sortants hors du réseau visité

y - appels sortants à l'intérieur du réseau visité

Élément important pour les députés européens, les opérateurs d'origine devront offrir ces tarifs réglementés à tous leurs clients et le faire de façon active, claire et transparente.

Source: <http://www.europarl.europa.eu>



# Pour l'Europe, des taux réduits permanents de la TVA dans certains secteurs...



En matière de TVA, les règles actuelles au niveau européen sont le résultat de diverses initiatives prises au fil des années, notamment la décision de 1992 relative à l'harmonisation des taux de TVA dans le cadre du marché unique de l'UE, la décision de 2000 autorisant l'application de taux réduits de TVA pour les services à forte intensité de main-d'oeuvre prestés au niveau local afin de favoriser l'emploi, et les dérogations accordées en 2004 aux nouveaux États membres.

L'application de taux réduits à des services à forte intensité de main-d'oeuvre prestés au niveau local n'a été autorisée qu'à titre temporaire jusque fin mai.

Depuis le 1er juin, les États de l'UE qui le désirent, peuvent appliquer, de façon permanente, ces taux réduits dans les secteurs suivants:

- les services à forte intensité de main-d'oeuvre prestés au niveau local, à savoir:
- les petits services de réparation des bicyclettes, chaussures et articles en cuir, vêtements et linge de maison (y compris les travaux de réparation et de modification);
- lavage de vitres et nettoyage de logements privés;
- les services de soins à domicile tels que l'aide à domicile et les soins destinés aux enfants, aux personnes âgées, aux personnes malades ou aux

personnes handicapées;

- la coiffure;
- la rénovation et la réparation de logements privés, à l'exclusion des matériaux qui représentent une part importante de la valeur du service fourni;
- les services de restauration;
- les livres, sur tout type de support physique.

Prenez le cas du secteur de l'HORECA en Belgique, son taux se réduit de 21 % à 6 %. Cette diminution de TVA devrait permettre, entre autres, aux restaurateurs de se mettre en ordre avec les lois sociales afin d'éviter le travail au noir et d'espérer la création de nombreux emplois.

#### Vous retrouvez plus d'infos sur:

le site de la Commission européenne consacré à «la TVA et les consommateurs»: [http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/taxation/vat/consumers/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/taxation_customs/taxation/vat/consumers/index_fr.htm)

Document intéressant - pdf, de 29 pages, reprenant les taux de TVA appliqués dans les pays de l'Union européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2009:

[http://ec.europa.eu/taxation\\_customs/resources/documents/taxation/vat/how\\_vat\\_works/rates/vat\\_rates\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/taxation_customs/resources/documents/taxation/vat/how_vat_works/rates/vat_rates_fr.pdf)



Un service de HAINAUT DEVELOPPEMENT  
sous la présidence de  
Gérald MOORTGAT, Député provincial  
et la direction de Lionel BONJEAN

rue de Nimy 46 - 7000 MONS  
Tél.: 0800 90 274 - fax: +32 65 844 217  
Courriel: [europedirect@hainaut-developpement.be](mailto:europedirect@hainaut-developpement.be) - [www.europedirecthainaut.be](http://www.europedirecthainaut.be)  
Equipe: Line CORNEZ, Véronique LEFEBVRE, Martin PAUL, Olivier PIERARD



avec le soutien financier du SPF Affaires étrangères et de la Commission européenne



Reproduction autorisée moyennant mention de la source: "Rencontre avec l'Europe" publication d'Europe Direct de la Province de Hainaut, service de HAINAUT DEVELOPPEMENT  
La présente publication n'engage qu'Europe Direct-Hainaut. La Commission européenne ne peut être tenue pour responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations contenues dans ce document  
Editeur responsable: HAINAUT DEVELOPPEMENT, boulevard Initialis 22 - 7000 Mons

## Rencontre avec l'Europe - Bulletin d'abonnement gratuit

- Je souhaite recevoir la newsletter «Rencontre avec l'Europe».  Je souhaite recevoir ..... exemplaires supplémentaires.  
 Je souhaite recevoir la lettre d'information électronique «InfEurope».  Je souhaite abonner la personne suivante.

Nom: ..... Prénom: ..... Courriel: .....

Adresse: ..... Code postal: ..... Localité: .....

Bulletin à renvoyer par fax au +32 65 844 217, par courrier à Europe Direct - Hainaut, rue de Nimy, 46 B-7000 MONS ou le déposer à la même adresse.